



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 07 avril 2022 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Cricq du Gave s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy BAUBION BROYE, Maire

Membres présents : Mr Guy BAUBION-BROYE, M Luc de MONSABERT, Mme Marylène MENDEZ, Mme Claire BOISSIERE, Mme Nathalie DUCASSE, M Armel VILLALON, Mme Marie-José POMMIRO, Mr Grégory SAPHORE et M Patrick NAVAILLES

Marylène MENDEZ a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 04 avril 2022

DELIBERATION 2022/ : vote des taux

Le conseil vote pour à l'unanimité, maintien des taux d'imposition sur la commune.

DELIBERATION 2022/ affectation du résultat

Le conseil vote pour à l'unanimité

DELIBERATION 2022 Taux de fongibilité

Le conseil vote pour à l'unanimité pour un taux de fongibilité de 7,50%

DELIBERATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le conseil vote pour à l'unanimité

Divers

Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles

La séance est levée à 20h